

## Les infirmières libérales ont été les grandes oubliées des années Bertrand !

Publié le 23/03/2007

Paris, le vendredi 23 mars 2007 – Si l'on ne devait juger l'action du ministre de la Santé que sur sa seule aptitude à réconcilier les professionnels de santé et à effacer les crispations qui subsistent parfois entre les infirmières et les médecins, force serait de constater que son échec est total. Xavier Bertrand quitte en effet son ministère au lendemain d'un accord entre l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et les syndicats médicaux, en faveur duquel il s'est largement prononcé et qui offre une nouvelle revalorisation aux médecins généralistes d'un euro au mois de juillet 2007 et promet des perspectives aussi heureuses pour 2008. L'UNCAM s'était pourtant longtemps montrée hostile à une telle hausse du C, arguant notamment que des négociations en vue d'une augmentation des tarifs des infirmières et des kinésithérapeutes étaient parallèlement en cours. Les réticences du directeur de l'UNCAM, Frédéric Van Roekeghem n'auront pas été entendues et les infirmières semblent devoir aujourd'hui payer les frais de cette volonté affichée du ministre d'entendre avant toutes autres les revendications des médecins généralistes. Dans une colère qui ne saurait prendre en considération les raisons potentiellement légitimes des aspirations des omnipraticiens, les infirmières ne cachent pas aujourd'hui combien cette différence de traitement leur semble relever d'une vive injustice. Dans un communiqué commun diffusé ce mercredi 21 mars, la Fédération nationale des infirmières (FNI), l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (ONSIL) et le Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIL) réunis au sein d'une intersyndicale, qui affirme représenter 85 % de ces professionnelles, compare avec indignation : « *Les infirmières libérales ont reçu ce jour pour solde de tout compte une promesse d'augmentation d'à peine 5 % après cinq années de blocage sur leurs actes et de vingt cinq années sur les majorations de dimanche, alors que les médecins ont vu leurs honoraires progresser de 25 % sur ces 5 dernières années* ».

## Les infirmières voulaient être logées à la même enveloppe budgétaire que les généralistes

Sans plus se perdre dans ce jeu souvent cruel et inadapté des comparaisons, il convient cependant de rappeler combien les revendications présentées patiemment par l'Intersyndicale depuis le 12 décembre dernier ne semblaient guère empruntes d'une quelconque démesure. Rappelant qu'entre 1992 et 2003, le tarif de l'Acte médical infirmier (AMI) qui atteint aujourd'hui 2,90 euros n'a progressé que de 25 %, les infirmières attendaient une nouvelle augmentation de 40 centimes, soit de près de 14 %. Leurs revendications concernant l'indemnité forfaitaire de déplacement, dont la progression au cours des quinze dernières années a été de 39 % ne se sont guère révélées plus ambitieuses : exigeant 30 centimes d'euros supplémentaires (soit un passage de 2 à 2,30 euros), l'Intersyndicale envisageait ainsi une hausse de 15 %. Enfin, les actes infirmiers de soins (AIS) dont le tarif est aujourd'hui de 2,40 euros et qui n'a augmenté que de 9 % depuis 1992 réclamaient selon les trois organisations une hausse de près de 21 %, soit cinquante centimes d'euros. Le cumul de ces différentes revalorisations représentait pour l'assurance maladie une enveloppe de 531 millions d'euros sur une année pleine, soit une charge comparable au passage de 21 à 23 euros du tarif de la consultation des omnipraticiens. Face à ces revendications, les infirmières n'auront donc obtenu de Frédéric Van Roekeghem que la promesse d'une revalorisation de 5 % de leurs différents tarifs, une augmentation dont il a cru bon de préciser qu'elle « *serait imputée sur l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie pour 2008* ».

## Rupture des négociations

Face à l'intransigeance apparente du directeur de l'UNCAM, l'Intersyndicale a rompu les négociations avec

l'UNCAM avant même qu'une nouvelle réunion prévue le 27 mars ne permette d'aborder frontalement la question des augmentations tarifaires. Plutôt que de participer à cette rencontre, à laquelle ne se dérobera pas Convergence Infirmière, les trois organisations préparent une grande journée d'action nationale. La date du 17 avril n'a pas été choisie au hasard mais sans doute un peu tardivement puisqu'elle est celle de l'anniversaire de Xavier Bertrand, qui ne sera plus à cette heure en charge du dossier.

A.H.